

Sécurité de la vieillesse

gouvernement, comme l'ont fait les autres députés néo-démocrates, à réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de retraite, et de procéder de la même manière que lorsque l'âge a été réduit de 70 à 65 ans. A ce moment-là, l'âge d'admissibilité a été abaissé d'une année à la fois. Dans ce cas-ci, on devrait diminuer d'une année à la fois jusqu'à ce que les personnes admissibles puissent obtenir la pension à 60 ans. A l'instar de tous les autres députés, je reçois souvent des demandes de la part de personnes qui ont entre 60 et 65 ans et qui sont incapables de travailler. Comme le disait le député de Sarnia-Lambton, les taux de l'assistance sociale ou des allocations sociales dans toutes les provinces sont une honte si on les compare à ce que reçoivent les pensionnés de la vieillesse.

Beaucoup de personnes ne peuvent travailler en attendant d'avoir 65 ans. Beaucoup de femmes sont veuves ou n'ont jamais occupé un emploi, ou ne peuvent travailler bien qu'elles en aient besoin, et constatent qu'elles ne peuvent le faire après 60 ans. C'est pourquoi j'estime qu'il est honteux qu'elles doivent se contenter d'un niveau de vie inférieur en attendant d'avoir 65 ans. J'exhorte le gouvernement à penser sérieusement à annoncer qu'il est disposé à réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité aux pensions. J'espère qu'il le fera bientôt.

De même, je l'invite à envisager de modifier le Régime de pensions du Canada pour permettre à ceux qui prennent volontairement leur retraite entre 60 et 65 ans, de profiter de tous les avantages qu'offre le régime.

Enfin, j'invite le gouvernement à examiner la situation des régimes de pensions privés afin que ceux qui ont cotisé pendant un grand nombre d'années reçoivent une pension fondée sur la valeur réelle du dollar plutôt que sur celui des années où ils ont contribué au régime. La pension leur avait peut-être paru intéressante à l'époque où ils versaient leurs cotisations mais ils s'aperçoivent maintenant qu'à leur retraite à 65 ans, compte tenu de la valeur du dollar en 1973, 1974 ou 1975 une telle pension n'est vraiment pas suffisante.

J'exhorte donc le gouvernement à prendre mes propositions en considération. Elles ne sont ni radicales ni révolutionnaires; elles n'ont rien de neuf. Si le gouvernement les étudie et s'il présente une loi cette année, ce sera un bon début mais rien de plus. En outre, de telles propositions recevront l'approbation des gens partout au Canada, peu importe leur affiliation politique.

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford a la parole.

M. Rondeau: Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir reconnu, mais je me permets de vous faire remarquer qu'il est 6 heures.

[Traduction]

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)